

Département de la Guyane française (973) République française

Arrêté n° 82 du 13 avril 2018, émis par la Préfecture de Guyane française, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique sur l'ouverture à la circulation aérienne publique de l'aérodrome de Camopi.

ENQUÊTE PUBLIQUE Ouverture à la circulation aérienne publique de l'aérodrome de Camopi

Annexes au rapport du Commissaire Enquêteur Partie 3

Pièce n° 1-2 - Extrait de l'avis délibéré de l'autorité environnementale n° 2016-101

L'aérodrome est situé au nord du bourg de Camopi dont il est séparé par la rivière portant le même nom. Un camp de la Légion étrangère et une scierie, de même que deux villages (Saint Soua et Village Soleil), sont situés dans un périmètre proche, dans l'axe de la piste de l'aérodrome.



Figure 2 : Localisation de l'aérodrome de Camopi (source : Etude d'impact p. 15, à partir d'une source Géoportail de 2006). Le bourg de Camopi se situe à la confluence de la rivière Camopi et de l'Oyapock (en bas sur la photo) et le village de Vila Brasil en face, sur la rive droite de l'Oyapock

Le bétonnage, sur 1 000 mètres de long et 18 mètres de large, de la piste originellement en latérite, ainsi que l'aérogare ont d'ores et déjà été réalisés et respectivement achevés en septembre 2013 et avril 2015, ce que ne permet pas de comprendre la lecture du dossier s'agissant de l'aérogare⁷.

L'Ae recommande de mettre à jour, dans le dossier présenté, les mentions concernant les équipements réalisés et, dans ce cadre, de mentionner notamment la superficie du bâtiment de l'aérogare.

L'aérodrome n'est aujourd'hui quasiment utilisé que pour les seuls besoins de la défense nationale⁸ ; l'objectif de la collectivité territoriale est de l'ouvrir à la circulation aérienne publique en prévoyant trois liaisons par semaine⁹ vers Cayenne, au moyen d'avions de type LET 410 d'une capacité de 19 places, assurées par la société Air Guyane. Le dossier ne précise pas explicitement si les liaisons envisagées seront directes ou via l'aérodrome de Saint-Georges situé plus au nord, et actuellement fermé.

⁷ D'autres éléments devront également être actualisés, par exemple toutes les mentions se rapportant à la charte du parc, désormais approuvée (cf p. 21 et p. 28)

⁸ Une rotation par semaine en moyenne selon le dossier, réalisée au moyen d'appareils de type CASA CN 235.

⁹ Le dossier mentionne, en page 74, deux rotations par semaine ainsi que deux rotations par mois des aéronefs militaires, ce qui n'est pas cohérent avec les indications portées dans le reste du dossier.

Pièce n°2 – Décision de désignation du commissaire enquêteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA GUYANE

20/03/2018

N° E18000005 /97

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 15/03/2018, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet une procédure d'ouverture à la circulation aérienne publique de l'aérodrome de Camopi ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

VU le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

Vu l'ordonnance en date du 02 novembre 2017, désignant M. Gilles Prieto, premier conseiller, en application de l'article R. 778-3 du code de justice administrative en cas d'absence ou d'empêchement du président ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Meryll MARTIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

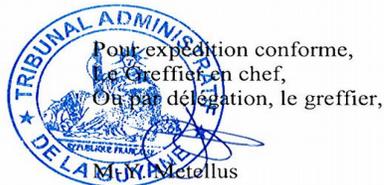
ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, Rodolphe Alexandre et à Monsieur Meryll MARTIN.

Copie en sera adressée, à titre d'information, au préfet de la Guyane.

Fait à Cayenne, le 20/03/2018.

Le magistrat désigné,
Signé
Gilles PRIETO



Pièce n° 2 bis – Avis d'Enquête émis par la Préfecture de Guyane



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à l'ouverture à la circulation aérienne publique de l'aérodrome de CAMOPI, sur la commune de Camopi

Une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite **du mardi 24 avril 2018 au vendredi 25 mai 2018 inclus**.

Le porteur du projet est la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), Hôtel de la CTG – carrefour de Suzini – 4179 route de Montabo – BP 47025 – 97307 Cayenne Cedex. Le dossier est suivi par Mme Dominique MARIE-MAGDELAINE - coordonnées : 0594 282 013 – courriel : dominique.marie-magdelaine@ctguyane.fr

M. Meryll MARTIN, administrateur-chercheur-entrepreneur, résidant à Cayenne, est désigné par le président du Tribunal administratif de la Guyane en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique et l'avis d'enquête publique sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques).

Les pièces du dossier pourront être consultées à la mairie de Camopi située au bourg de Camopi - 97 330, à l'annexe mairie à Trois-Sauts, sise au village Zidoc et à l'annexe mairie à Matoury sise 1, rue Jacques Lony-97 351-BP 5024 Cayenne Cedex-Téléphone : 0594 432 155- courriel : annexe.mairie.camopi@orange.fr, **pendant toute la durée de l'enquête, aux horaires d'ouverture des services de la mairie de Camopi et de l'annexe mairie à Trois Sauts** : du lundi au vendredi : de 07h30 à 14h00 et Mairie annexe de Camopi à Matoury : lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, sur rendez-vous à la DEAL service pilotage et stratégie du développement durable (PSDD) unité procédures et réglementation (UPR), rue Carlos Finley-Impasse Buzaré-CS 76003-97306- Cayenne Cedex-téléphone : 0594 295 138 et 0594 297 550.

Le public pourra formuler ses observations : par courriel au commissaire enquêteur: meryll.martin@protonmail.ch et sur le site de la DEAL : enquete-publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr - **par voie postale**, Mairie de Camopi, bourg de Camopi 97 330, à l'attention du commissaire enquêteur **M. Meryll MARTIN**. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur M. Meryll MARTIN recevra le public de 9 heures à 12 heures :

- Mardi 24 avril 2018 à la mairie de Camopi
- Mercredi 9 mai 2018 à l'annexe mairie à Matoury
- Mardi 15 mai 2018 à l'annexe mairie à Matoury
- Mercredi 23 mai 2018 à la mairie de Camopi
- Vendredi 25 mai 2018 à l'annexe mairie à Trois Sauts

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie, dans les annexes mairie de Camopi et sur internet aux adresses suivantes : www.guyane.pref.gouv.fr – (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le préfet, par délégation,

L'Adjointe du chef de service
Pilote de la Stratégie du Développement Durable


Myriam VALDES

Pièce n° 3 – Publication de l'Avis d'enquête à l'édition du journal France-Guyane du 27 avril 2018

JUDICIAIRES FRANCE-GUYANE Vendredi 27 avril 2018

NUIS : FRY3.
Principal d'exécution : Commune de Cayenne 97300 CAYENNE

4) Description des prestations : Marché unique. Prestations réparties en 3 tranches. Tranche ferme : Etat des lieux et élaboration d'un plan d'action (Phase 1 et 2) Délai de la tranche ferme : 12 mois

5) Critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés un par un dans les documents du marché

6) Valeur estimée : 12 000 000 €

7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique : 12 mois

8) Informations sur les limites concernées : Le nombre de candidats invités à participer : 10

9) Variantes : Les variantes seront prises en considération si elles sont compatibles avec l'objet du marché

10) Informations sur les options : Oui

11) Description des options : 1 tranche(s) optionnelle(s) : TO : Accompagnement à la réalisation de l'étude de faisabilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs marchés similaires.

12) Informations sur les fonds de l'Union européenne : Non

13) Liste et description succincte des critères de sélection : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années; Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles ont été prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat; Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise;

14) Informations sur les marchés réservés : Non

15) CONDITIONS LIEES

AU MARCHÉ :

16) Informations relatives à la profession : Non

17) Conditions particulières d'exécution : Possibilité pour les candidats de proposer un délai d'exécution sans dépasser le délai d'exécution maximum ci-dessus. Début d'exécution du marché à compter de la date fixée par ordre de service. Prestations régies par un prix global forfaitaire Prix actualisables. Avance de 5,0 % accordée dans les conditions prévues au contrat. Délai global de paiement des prestations de 30 jours.

18) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

19) Marché éligible au MPS : La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION :

IV.1.1) Type de procédure : Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique : Non

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics : Non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

IV.2.1) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 14/05/2018 à 18h (heure de Paris) ; 13h (heure de Guyane)

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours

Durée en mois : 6 (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres : Ouverture publique

Date estimative : 15/05/2018 à 09 H 00

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Section VII : Informations sur l'introduction de recours :

Tribunal de Grande Instance de Cayenne, avenue du Général de Gaulle, 97300 CAYENNE

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 23/04/2018

Indexation de l'annonce : F3028597

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 14/05/2018

Objet de l'avis : Diagnostic sur les risques psycho-sociaux au sein de la commune de Cayenne

Nom de l'organisme : Commune de Cayenne F3028823

Divers

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à l'ouverture à la circulation aérienne publique de l'aérodrome de CAMOPI, sur la commune de Camopi

Une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du mardi 24 avril 2018 au vendredi 25 mai 2018 inclus.

Le porteur du projet est la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), Hôtel de la CTG - carrefour de Sumi - 4179 route de Montabo - BP 47025 - 97307 Cayenne Cedex. Le dossier est suivi par M^{me} Dominique MARIE-MAGDELAINE - coordonnées : 0594 282 013 - courriel : dominique.marie-magdelaine@ctguyane.fr

M. Meryll MARTIN, administrateur-chercheur-entrepreneur, résidant à Cayenne, est désigné par le président du Tribunal administratif de la Guyane en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique et l'avis d'enquête publique sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.guyane.pref.gouv.fr (actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques).

Les pièces du dossier pourront être consultées à la mairie de Camopi située au bourg de Camopi - 97 330 portable : 0694 428 808, à l'annexe mairie à Trois-Sauts, site au village Zdoc 97 330 Camopi - portable : 0694 082 220 et à l'annexe mairie à Matoury, site, 1, rue Jacques Lory - 97 351 - BP 5024 Cayenne Cedex - Téléphone : 0594 300 213 - courriel : secretariat.camopi@gmail.com, pendant toute la durée de l'enquête, aux horaires d'ouverture de la mairie de Camopi (bourg), de la mairie annexe à Matoury : du lundi au vendredi de 08h00 à 13h00 et de l'annexe mairie à Trois Sauts : du lundi au vendredi : de 09h00 à 14h00, sur rendez-vous à la DEAL service pilotage et stratégie du développement durable (PSDD) unité procédures et réglementation (UPR), rue Carlos Finley - Impasse Buzaré - CS 76 003 - 97 306 - Cayenne Cedex - téléphone : 0594 295 136 et 0594 297 550.

Le public pourra formuler ses observations : par courriel au commissaire enquêteur : meryll.martin@protonmail.ch - sur le site de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr - Mairie de Camopi : g.juan@mairie-camopi.guyane.fr

Section VIII : Informations sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le préfet, par délégation F3028597

DEMANDE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AGRICOLE

Suivant requête en date du 30 septembre 2016, Monsieur AMITO David, a sollicité la prise en Bail emphytéotique agricole, pour une surface de 5 ha 00a 00 ca, sur une parcelle domaniale référencée F 843p, au lieu-dit « Route de Paul Isnard », située sur la commune de SAINT LAURENT DU MARONI :

- Borné au Nord par les parcelles F 472 et F 843,
- Borné au Sud par les parcelles F 483 et 843,
- Borné à l'Est par la parcelle F 483,
- Borné à l'Ouest par la parcelle F 843.

F3028776

DEMANDE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AGRICOLE

Suivant requête en date du 25 Juillet 2016, Monsieur SJONG Bruno, a sollicité la prise en Bail emphytéotique agricole, pour une surface de 6 ha 54 a 00 ca, sur d'une parcelle domaniale référencée F 1401p, au lieu-dit « JAVOUHEY », située

Pièce n° 3-1 - Publication de l'Avis d'enquête à l'édition du journal L'Apostille du 06 avril 2018

Annonces Légales

Arrêté du 29 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales
En vertu de cet arrêté, le tarif hors taxe à la ligne est de 4.16 €

CONSTITUTIONS

EGA00005
mi conseil
Société de conseils aux entreprises
Les Verrières de la Mackéine,
2285 route des Antilles
97300 CAYENNE
Tél. 05 94 27 36 04

AVIS DE CONSTITUTION INSIDE GUYANES

S.A.S au capital de 1 000 €
Siège social : 1515 Route du Mahury -
97354 REMIRE-MONTJOLY
En cours d'immatriculation
Au RCS de CAYENNE

Suivant acte S.S.P en date du 03/04/18 est constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME SOCIALE**: Société par actions simplifiée. **DENOMINATION SOCIALE**: INSIDE GUYANES. **CAPITAL SOCIAL**: 1000 euros. **SIÈGE SOCIAL**: 1515 Route du Mahury - 97354 REMIRE-MONTJOLY. **OBJET SOCIAL**: Toutes activités de prestations de conseil ; formation et création dans les domaines de la communication et du marketing au moyen de tous supports notamment par internet et tout média interactif ; agence de communication, toutes activités relations presse et relations publiques ; agence de publicité, notamment la conception et réalisation campagnes publicitaires, promotions de ventes et publicités sur lieu de vente ; création graphique et de production vidéo et 3D. Organisation de tous événements publics, privés ou associatifs tels que, spectacles, concerts, fêtes, conventions, séminaires, manifestations sportives. Traductions linguistiques sur tous supports et pour tous clients. Représentation, distribution, marketing, achat et vente d'une ou plusieurs marques de produits internationaux aux à tous clients. Toutes activités connexes à l'objet social s'y rapportant. **ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quote-part du capital. **AGREMENT** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **DURÉE** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. **PRESIDENT** : M. RENAULT-FERRER, demeurant 1515 Route du Mahury - 97354 - REMIRE-MONTJOLY. **IMMATRICULATION** : au RCS de CAYENNE

FGA00132
Par acte SSP du 01/03/2018, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination**: MAENA. **Objet social**: commerce de prêt-à-porter. **Siège social**: 12 ROUTE DU MONT SEC LOT HAMEAU DES ENCHENS, 97354 Remire-Montjoly, Cayenne. **Durée**: 99 ans. **Président**: Mme JOURSON Eugénie, demeurant 12 ROUTE DU MONT SEC LOT HAMEAU DES ENCHENS, 97354 Remire-Montjoly, Immatriculation au RCS de Cayenne

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 février 2018, il a été constituée une SAS. **Dénomination** : SCBT GROUPE. **Siège social** : 18, Zone Artisanale Galmot 97300 CAYENNE. **Objet social** : Commerce de voitures et de véhicules automobiles électriques et matériels annexes. **Durée** : 99 ans. **Capital social** : 5 000 €. **Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'immatriculation de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 25 "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant. **Président** : CLAMARIN Claude Demeurant 500, Rue des Musendes, Amies Claires-97354 REMIRE-MONTJOLY. **Immatriculation** : RCS de CAYENNE.

La Présidence

EGA00002
mi conseil
Société de conseils aux entreprises
Les Verrières de la Mackéine,
2285 route des Antilles
97300 CAYENNE
Tél. 05 94 27 36 04

AVIS DE CONSTITUTION

DERCO SASU

S.A.S.U au capital de 5 000 €
Siège social : ZI Paracabo -ZAC du Rocher - BP 413 - 97381 KOUROU
En cours d'immatriculation
Au RCS de CAYENNE

Suivant acte S.S.P en date du 04/04/18 est constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME SOCIALE**: Société par actions simplifiée unipersonnelle. **DENOMINATION SOCIALE**: DERCO SASU. **CAPITAL SOCIAL**: 5000 euros. **SIÈGE SOCIAL**: ZI Paracabo - ZAC du Rocher - BP 413 - 97381 KOUROU. **OBJET SOCIAL (Principale)** : L'achat, la vente en gros, semi gros et détail, la réparation, l'entretien, le montage de tout type d'accessoires neuf et/ou d'occasion pour tous types de véhicules et plus particulièrement les pneumatiques, les pièces détachées et les batteries ; - Le caoutchoutage industriel, l'achat, la vente, le façonnage, le rectapage de pneumatiques. Toutes activités connexes à l'objet social s'y rapportant. **TRANSMISSIONS DES ACTIONS** : La transmission des actions de l'associé unique est libre. **AGREMENT** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **DURÉE** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. **PRESIDENT** : Francis DE RE, demeurant à ZI Paracabo - ZAC du Rocher - BP 413 - 97381 KOUROU. **IMMATRICULATION** : au RCS de CAYENNE.

MODIFICATIONS

EGA00001
SARL ADC GUYANE
Cabinet d'expertise Comptable
1897, route de Montjoly
Résidence MAN'CIA
97354 REMIRE-MONTJOLY
0594 29 12 12

SOCIETE D'ETUDES DE CONTROLES TECHNIQUES ET DE MAITRISE D'OEUVRE (SECOTEM)

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 13 rue Lederson
97354 REMIRE MONTJOLY
379 304 330 RCS CAYENNE

Aux termes d'une délibération en date du 30 mars 2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Francis GALLESO de ses fonctions de Gérant à compter du 31 mars 2018 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement ; Messieurs David FLOUREL et Jean-Philippe LASSAGNE demeurant seuls Gérants de la Société à compter de cette date.

Pour avis La Gérance

EGA00003
PIC ROUGE 2010 SNC au capital de 61.195 euros Siège social : Zone Colley II, Immeuble Piazza Marengo, 97300 Cayenne 824 914 967 RCS Cayenne. Suivant acte SSP en date du 21/02/2018, la société TESSI, SA à Drocoble et Conseil de Surveillance, siège social sis 177 cours de la Libération et du Général de Gaulle, 38100 Grenoble, 071 501 571 RCS Grenoble, a cédé la totalité des parts qu'elle détenait dans le capital, soit 42,124 parts, au profit de la so-

ciété ENDOM, SARL, siège social sis 99 quai du Docteur Dervaux, C/o Prud'homme Gestion, 92600 Antenne-sur-Seine, 789 731 577 RCS Nanterre. Modification au RCS de Cayenne

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 mars 2018, il a été constitué une SARL. **Dénomination** : Flor du Guyane. **Siège social** : 18/20 av du général de Gaulle 97300 CAYENNE. **Objet social** : vente de vêtements de prêt à porter maillots de bain et accessoires. **Durée** : 99 ans. **Capital social** : 5 000 €. **Gérant** : Mabrey dimitri chemin plotin 97213 gros morne. **Immatriculation** : RCS de CAYENNE.

Marbey

ENQUÊTES PUBLIQUES

EGA00006
Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION GUYANE DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU LOGEMENT UNITE PROCEDURES ET REGLEMENTATION AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Sinnamary du 17 avril 2018 au 22 mai 2018 inclus, soit 36 jours, à une enquête publique conjointe tenant lieu de déclaration de projet pour la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (POS) dans le cadre de la demande du permis de construire n° 973312/17/100/03 qui porte sur un projet de parc photovoltaïque au sol, avec stockage, au lieu dit « Savan des Pères », sur la RN1, parcelle n° 105, section AG, 97310 Sinnamary présentée par la société Voltaia Organabo Investissement.

La société Voltaia Organabo Investissement est représentée par M. Sébastien CLERC, et en Guyane elle est représentée par M. Julien CORNARO, chef de projet Voltaia Guyane. Le siège social de la société se situe au 1897 route de Montjoly, 97354 Remire-Montjoly.
Téléphone : 0594 310 47 12 - 0694 23 18 61 - mail : Lcorrand@voltaia.com ou lsamson@mmmaurice@voltaia.com

Le service instructeur pour le permis de construire est la DEAL, cellule urbanisme, affaire suivie par Mme Colette Methon-Caron au 0594 39 10 81 - colette.caron@developpement-durable.guy.fr

En charge du dossier POS : M. Alexis TIOUKA, responsable du service urbanisme de la mairie de Sinnamary : 0594 34 83 24 - portable : 0694 28 09 80 - alexis.tiouka@ville-sinnamary.fr

L'unité d'enquête publique et le dossier sont disponibles au public sur le site internet de la préfecture à la rubrique www.guyane.pref.gouv.fr (Accueil - annonces - enquêtes publiques) et sur le site de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.guy.fr (Information du public - enquêtes publiques).

M. Gilbert MARIEMA, enseignant contractuel du second degré, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Guyane.

Le commissaire enquêteur siègera à la mairie de Sinnamary, hôtel de ville, 1 avenue Elie Castor, 97315 Sinnamary - coordonnées : téléphone : 0594 34 61 22 - courriel : alexis.tiouka@ville-sinnamary.fr

où les dossiers et le registre d'enquête publique y seront déposés de façon continue pendant toute la durée de l'enquête et seront accessibles aux personnes qui voudront en prendre connaissance tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, à savoir :

Horaires d'ouverture de la mairie de Sinnamary: Lundi au vendredi de 7 h 30 à 14 h 30

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Sinnamary au 1er étage de l'hôtel de ville le matin de 9h à 12h 00.

Le mardi 17 avril, mardi 24 avril, mercredi 02 mai, mardi 15 mai et mardi 22 mai 2018

Un registre à feuillets non mobiles coté et paraché par le commissaire enquêteur sera ouvert à la mairie de Sinnamary pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu ce projet. Les observations sur le projet pourront être également communiquées au commissaire enquêteur par courrier ou par courriel à l'adresse de la mairie indiquée ci-dessus ou directement transmises au commissaire enquêteur M. Gilbert Mariema à son adresse personnelle : mariema.gilbert@yahoo.fr

Les observations sur ce projet pourront être également être adressées par mail à la DEAL : gs.ped@deal.guyane.developpement-durable.guy.fr

L'unité d'enquête publique, l'avis d'enquête publique et les éléments relatifs à ce dossier sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane - www.guyane.pref.gouv.fr (Accueil - annonces - enquêtes publiques) et sur le site de la DEAL Guyane : www.guyane.developpement-durable.guy.fr

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera disponible à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL - unité procédures et réglementation) impasse Buzaré rue Carlos Finlay - CS 76 003 - Cayenne Cedex - téléphone : 05 94 23 51 38 et 0594 23 51 00 et à la mairie de Sinnamary où le public pourra en prendre connaissance, pendant un an, aux heures normales d'ouverture des bureaux et mis en ligne sur le site internet de la préfecture et de la DEAL aux adresses indiquées ci-dessus.

P. Le Préfet,

EGA00007
Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA
RÉGION GUYANE
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU LOGEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relative à l'ouverture à la circulation aérienne publique de l'aérodrome de CAMOPI, sur la commune de Camopi

Une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du mardi 24 avril 2018 au vendredi 25 mai 2018 inclus.

Le porteur du projet est la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), Hôtel de la CTG - carrefour de Suzry - 4179 route de Montabo - BP 47025 - 97307 Cayenne Cedex. Le dossier est suivi par Mme Dominique MARIE-MAGDELAINÉ - coordonnées : 0594 282 013 - courriel : dominique.marie-magdelaine@ctg.guyane.fr

M. Meryll MARTIN, administrateur-chercheur-entrepreneur, résident à Cayenne, est désigné par le président du Tribunal Administratif de la Guyane en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique, l'avis d'ouverture d'enquête publique et l'avis d'enquête publique sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.guy.fr (information du public -

Pièce n° 4 - Publication de l'Avis d'enquête à l'édition du journal L'Apostille du 27 avril 2018

Annonces Légales / La Vie des Sociétés

Arrêté du 29 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales
En vertu de cet arrêté, le tarif hors taxe à la ligne est de 4.16 €

la société AGIR ENVIRONNEMENT se trouvent dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.

La fusion a un effet rétroactif au 1er janvier 2018, d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société AGIR ENVIRONNEMENT depuis le 1er janvier 2018 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société AGIR et considérées comme accomplies par la société AGIR depuis le 1er janvier 2018.

En conséquence de l'augmentation de capital, l'article 7 des statuts relatif au capital social a été modifié comme suit :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
"Le capital social est fixé à huit mille euros (8 000 euros).
Il est divisé en 800 actions de 10 euros chacune, de même catégorie."

Nouvelle mention :
"Le capital social est fixé à dix mille deux cents euros (10 200 euros).
Il est divisé en 1 020 actions de 10 euros chacune, de même catégorie."

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AGIR a également décidé d'étendre l'objet social à l'activité suivante :

- La réalisation d'études sur l'environnement et plus précisément d'études d'impact, dossiers "Ia sur l'eau", schéma directeur d'assainissement, études hydrauliques, dossiers ICPE.
Et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts.

Pour avis Le Président

DISSOLUTIONS

EGA00048



AGIR ENVIRONNEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : Lotissement Le Grand Rorota 22, Ilet Le Père
97354 REMIRE-MONTJOLY
811 711 943 RCS CAYENNE

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 avril 2018, les associés de la société AGIR ENVIRONNEMENT ont approuvé le Traité établi sous signature privée en date du 31 décembre 2018, et portant fusion par absorption à effet du 1er janvier 2018 de leur Société par la société AGENCE GUYANAISE INGENIERIE ROUTES ET RESEAUX (AGIR), société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 854 route de Rémière, RD 2 - Immeuble "Patawa" - 97354 REMIRE-MONTJOLY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 443 595 632 RCS CAYENNE.

L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société AGIR ENVIRONNEMENT, à effet du 1er janvier 2018, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société AGIR à compter de cette date et les actions émises en augmentation de son capital par la société AGIR étant directement et individuellement remises aux associés de la société AGIR ENVIRONNEMENT à cette même date, à raison de 1 action de la société AGIR pour 0,22 actions de la société AGIR ENVIRONNEMENT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AGIR, en date du 13 avril 2018, ayant approuvé le Traité de fusion et augmenté son capital à effet du 1er janvier

2018, la fusion et la dissolution de la société AGIR ENVIRONNEMENT sont devenues effectives à cette date du 1er janvier 2018.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du commerce et des sociétés de CAYENNE.

Pour avis Le Président Le Liquidateur

EGA00043



SCI B & B

Société civile immobilière en liquidation au capital de 300 euros
Siège social : PK 7, Route de Rémière - RD 1, 97354 REMIRE-MONTJOLY
478 748 734 RCS CAYENNE

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 13 avril 2018 a approuvé les comptes définitifs de liquidation arrêtés au 31 mars 2018, de chargé Monsieur Marc BARTHELEMY de son mandat de Liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de CAYENNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

ENQUÊTES PUBLIQUES

EGA00045



PREFET DE LA RÉGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU LOGEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SAS NOFRAYANE
Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de latérite, au lieu dit « Passoura » sur la commune de Kourou 97310.

Une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 14 mai 2018 au vendredi 18 juin 2018 inclus.

La SAS NOFRAYANE dont le siège social est situé au parc d'activités de Matoury - BP 1166 - 97345 Cayenne cedex est représentée par M. Jean-Paul BALOUP, responsable Industries-carrières. Coordonnées :

0594 29 95 36 - 06 94 20 93 98 - jean-paul.baloup@vinci-construction.com ou jean-paul.baloup@soqas-guyane.fr

Le service instructeur au sein de la DEAL est l'unité mines et carrières (SREMD). La personne en charge du dossier est M. Serge Michaud - 0594 29 64 31 - serge.michaud@developpement-durable.guy.gouv.fr

Mme Nadia DUCCÉ, coordinatrice des métiers au lycée professionnel de Balata résidant à Matoury, est désignée par le président du Tribunal administratif de la Guyane en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique,

l'avis d'enquête publique et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.guy.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques).

Pendant toute la durée de l'enquête les pièces du dossier pourront être consultées :

À la mairie de Kourou située 30 avenue des Roches 97310 Kourou - téléphone : 05 94 22 31 31 (standard mairie) - lezzakouville@kourou.fr ou sgdes@ville-kourou.fr, afin que chacun puisse en prendre connaissance tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, à l'exception du samedi, dimanche et jours fériés : Lundi 07:30-13:30 - Mardi 07:30-13:30-15:00-18:00 - Mercredi 07:30-13:30 - 15:00-18:00 - Jeudi 07:30-13:30 - 15:00-18:00 - Vendredi 07:30-13:30

Sur rendez-vous à la DEAL, unité procédures et réglementation (UPR - PSD), rue Carlos Finley - Impasse Buzaré - CS 76003 - 97306 - Cayenne Cedex - téléphone : 05 94 29 51 36 et 05 94 29 75 54.

Le public pourra formuler ses observations : Par écrit sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public à la mairie de Kourou, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Par voie postale, à la mairie de Kourou à l'adresse indiquée ci-dessus, à l'attention du commissaire enquêteur Mme Nadia DUCCÉ ;

Par dépôt sur le site de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.guy.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques)

Les observations formulées par voie postale et déposées sur le site de la DEAL, seront annexées au registre d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur Mme Nadia DUCCÉ recevra le public de 9 heures à 12 heures à la mairie de Kourou :

Mercredis 16 mai - 23 mai et 30 mai 2018

Mercredi 6 juin 2018

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Kourou et sur le site internet de la préfecture : www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.guy.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

EGA00011



PREFET DE LA RÉGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU LOGEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à l'ouverture à la circulation aérienne publique de l'aérodrome de CAMOPI, sur la commune de Camopi

Une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du mardi 24 avril 2018 au vendredi 28 mai 2018 inclus.

Le porteur du projet est la Collectivité territoriale de Guyane (CTG), Hôtel de la CTG - carrefour de Suzini - 4178 route de Montabo - BP 47025 - 97307 Cayenne Cedex. Le dossier est suivi par Mme Dominique MARIE-MAGDELAINE - coordonnées : 0594 282 013 - courriel : dominique.marie-magdelaine@ctg.guyane.fr

M. Meryll MARTIN, administrateur-chercheur-entrepreneur, résidant à Cayenne, est désigné par le président du Tribunal administratif de la Guyane en qualité de commissaire enquêteur.

lité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique et l'avis d'enquête publique sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.guy.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques).

Les pièces du dossier pourront être consultées à la mairie de Camopi située au bourg de Camopi - 97 330 portable : 0694 428 808, à l'annexe mairie à Trois-Sauts, site au village Zidoc 97 330 Camopi - portable : 0694 082 220 et à l'annexe mairie à Matoury, site, 1, rue Jacques Lory - 97 351 - BP 5024 Cayenne Cedex - Téléphone : 0594 300 213 - courriel : secretariat.camopi@gmail.com, pendant toute la durée de l'enquête, aux horaires d'ouverture de la mairie de Camopi (bourg), de la mairie annexe à Matoury : du lundi au vendredi de 08h00 à 13h00 et de l'annexe mairie à Trois Sauts : du lundi au vendredi : de 08h00 à 14h00, sur rendez-vous à la DEAL, service pilotage et stratégie du développement durable (PSD) unité procédures et réglementation (UPR, rue Carlos Finley - Impasse Buzaré - CS 76 003 - 97 306 - Cayenne Cedex - téléphone : 0594 295 136 et 0594 297 550.

Le public pourra formuler ses observations : par courriel au commissaire enquêteur : meryll.martin@protonmail.ch - sur le site de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.guy.gouv.fr - à l'attention du commissaire enquêteur M. Meryll MARTIN. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur M. Meryll MARTIN recevra le public de 9 heures à 12 heures :

Mardi 24 avril 2018 à la mairie de Camopi

Mercredi 9 mai 2018 à l'annexe mairie à Matoury

Mardi 15 mai 2018 à l'annexe mairie à Matoury

Mercredi 23 mai 2018 à la mairie de Camopi

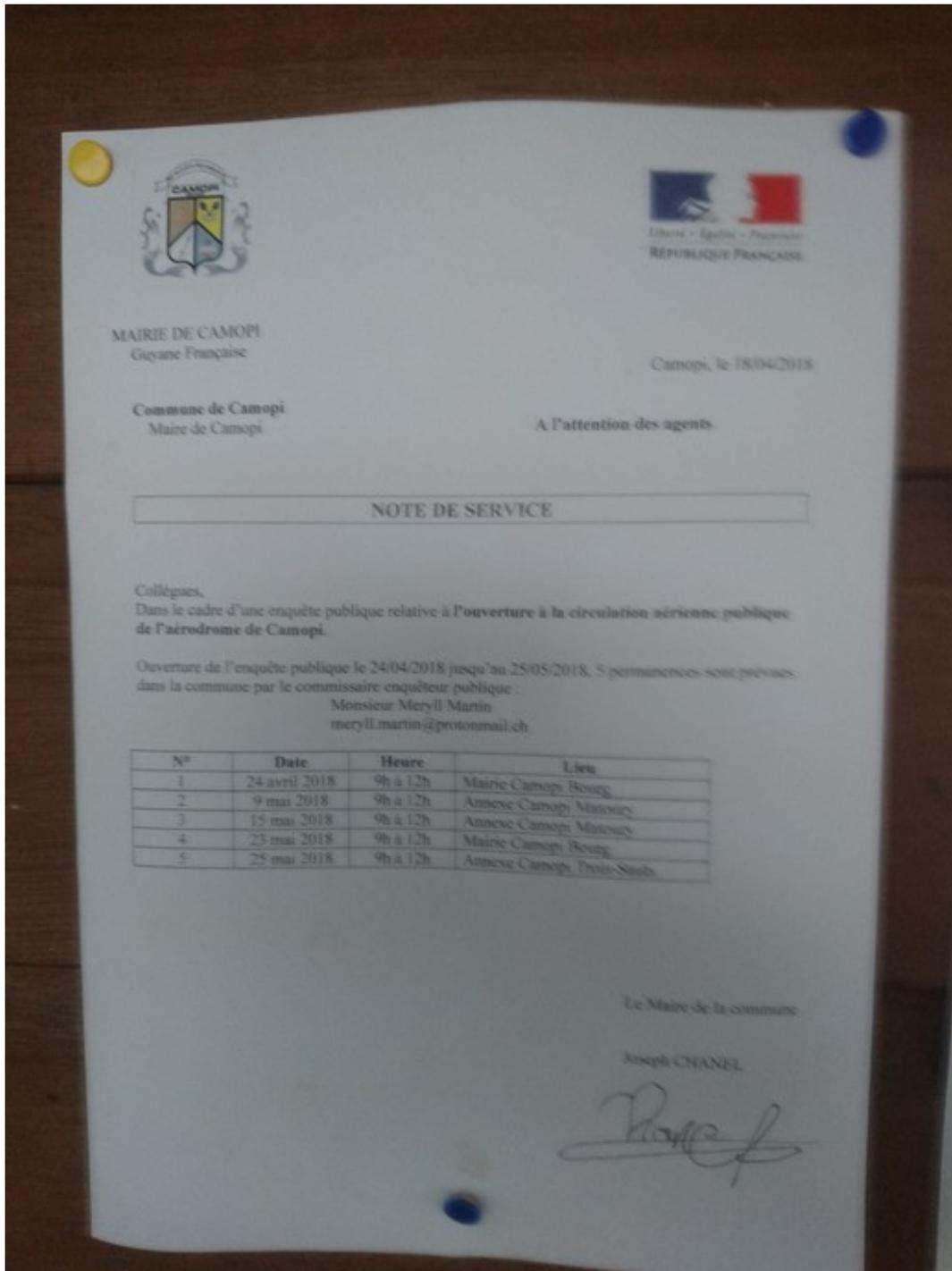
Vendredi 25 mai 2018 à l'annexe mairie à Trois Sauts

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie, dans les annexes mairie de Camopi et sur internet : aux adresses suivantes : www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.guy.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

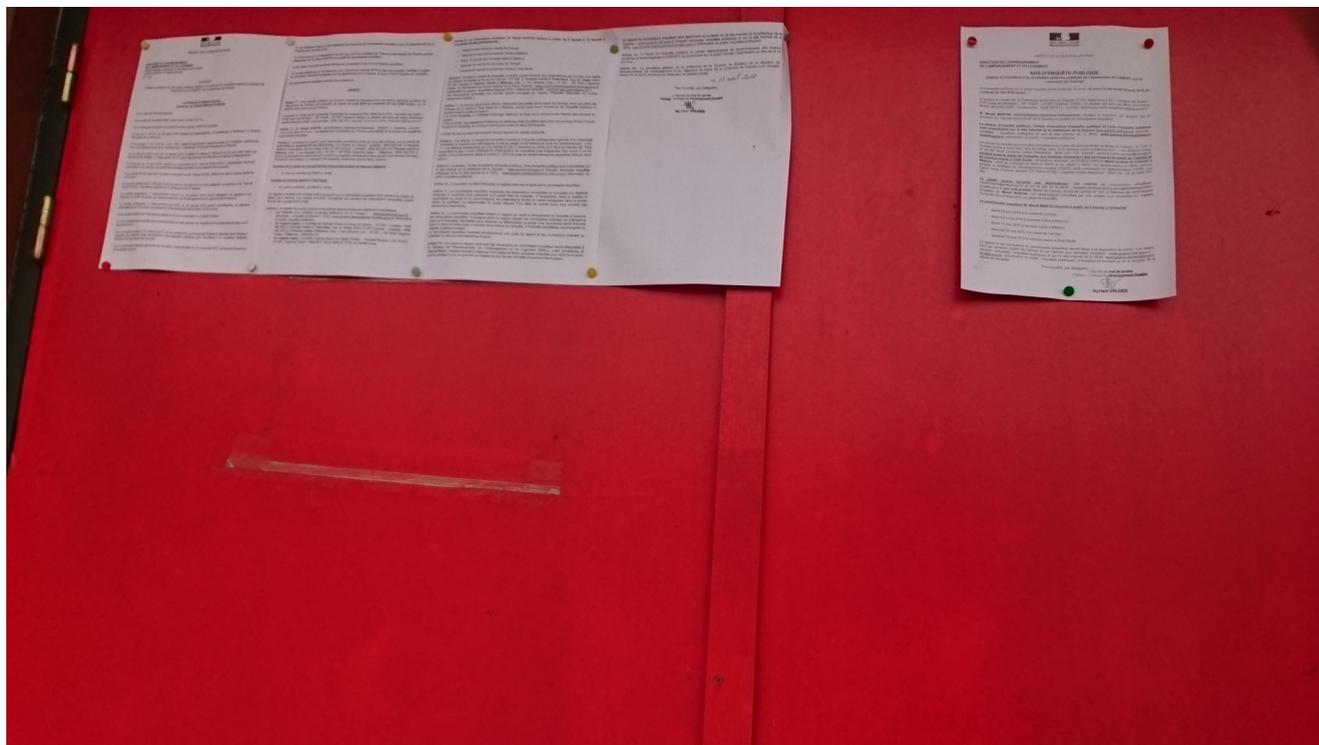
Pour le préfet, par délégation,

**Prise des
annonces légales
jusqu'au
jeudi 11 heures
pour parution
le lendemain**

Pièce n° 5 – note de service affichée sur le local de l'annexe Mairie de Camopi à Trois-Sauts à destination des agents municipaux



Pièce n°6 – affichage de l'Avis d'enquête publique sur la façade de l'aérodrome de Camopi



Pièce n° 7 – affichage de l’Avis d’enquête publique sur la façade de l’annexe Mairie à Matoury



Pièce n° 8 – affichage de l’Avis d’enquête publique sur la façade de l’annexe Mairie à Trois-Sauts



Pièce n° 9 – Certificat d'affichage émis par la Mairie de Camopi



MAIRIE DE CAMOPI
Guyane française



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Joseph CHANEL, maire de Camopi, atteste avoir procédé du samedi 14 avril 2017 au vendredi 25 mai 2018 à l’affichage de l’avis d’enquête publique suivant l’arrêté n° 82 du 13 avril 2018, relative à l’ouverture à la circulation aérienne publique de l’aérodrome de CAMOPI, sur la commune de Camopi.

Camopi, le 20 juin 2018



Joseph CHANEL

MAIRIE DE CAMOPI TROIS SAUTS
Le bourg de CAMOPI
97330 Camopi

ANNEXE MAIRIE CAMOPI TROIS SAUTS
1, rue Jacques LONY
97351 MATOURY
✉: annexe.mairie.camopi@orange.fr

BP 5024- 97305 Cayenne Cedex
☎: 0594 30 02 13
📠: 0594 31 33 03

Pièce n°10 – Page n° 1 du procès-verbal de synthèse remis au responsable du projet



Pièce n° 11 – Décision d'allocation provisionnelle

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA GUYANE
16/04/2018
N° E18000005 /97 LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision d'allocation provisionnelle

Vu la décision en date du 20/03/2018, par laquelle le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Meryll MARTIN, demeurant BP 10201 CAYENNE, CAYENNE (97300), en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête ayant pour objet l'ouverture à la circulation aérienne publique de l'aérodrome de Camopi ;

Vu enregistrée le 16/04/2018, la lettre par laquelle Monsieur Meryll MARTIN demande une allocation provisionnelle de 1 000 euros ;

Vu le code de l'environnement ;

Considérant que l'importance et la durée de l'enquête ci-dessus mentionnée justifient le versement au commissaire enquêteur d'une allocation provisionnelle à la charge du demandeur ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Il est accordé à Monsieur Meryll MARTIN, une allocation provisionnelle de 1 000 euros à valoir sur le montant de l'indemnisation devant être ultérieurement liquidé.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président Rodolphe Alexandre versera dans un délai de 15 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction des retraites et de la solidarité, Service des commissaires enquêteurs (FICE), PAS 600, 12 avenue Pierre Mendès France, 75914 PARIS Cedex 13 - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64 une provision d'un montant de 1 000 euros.

ARTICLE 3 : Cette allocation provisionnelle sera versée à Monsieur Meryll MARTIN par la Caisse des dépôts et consignations.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur Meryll MARTIN, à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de la Guyane, Rodolphe Alexandre et à la Caisse des Dépôts et Consignations (fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs).

Le Président,
Signé
Daniel JOSSERAND-JAILLET

Pour expédition conforme,
La Greffière en Chef,
Ou par délégation le greffier,

 Metellus